

COMMUNE DE
B E X



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission ordinaire

Chargée de l'étude du préavis municipal N°2022/03

Relatif à la réponse de la Municipalité au postulat « pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex »

Commission composée de :

Mesdames : Eliane Comte (remplaçant Madame Nathalie Morex)
Annelise Cretton

Messieurs : Clyde Francey
Frédéric Guex
Jean-Michel Koehler

Délégué de la Municipalité : Michael Dupertuis

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 7 février 2022. Monsieur le Municipal Dupertuis était présent pour répondre aux nombreuses questions de la commission. Nous le remercions vivement pour l'échange très intéressant.

1. Préambule

La commission est chargée d'étudier la réponse municipale au postulat déposé lors de la séance du Conseil Communal le 26 juin 2019, par le Parti Avançons, concernant l'évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la Commune de Bex. Pour mémoire, nous rappelons que la Municipalité a nommé une commission « Cité de l'énergie » qui se réunit régulièrement. La mise en œuvre et le suivi de la planification

énergétique territoriale (PET) fera partie du cahier des charges du futur délégué à l'énergie en phase d'engagement.

Une discussion a lieu concernant le futur Plan d'Affectation Communal et son règlement qui sera mis à l'enquête dont le Conseil Communal sera chargé d'étudier en fin d'année. Dans le règlement, des mesures inscrites dans la PET y seront référencés tel que le bonus de densité en cas d'exemplarité énergétique de futurs projets de construction.

Des commissaires ont demandé s'il était possible d'aller plus loin en forçant les propriétaires à utiliser des énergies renouvelables pour se chauffer mais le Municipal a répondu que les communes ne peuvent pas dépasser les exigences légales cantonales, tout au plus peuvent-elles exiger l'utilisation d'un type d'énergie selon la zone d'affectation de la parcelle concernée.

2. Rapport

Est-ce que notre commune ne recèle pas d'autres pépites énergétiques inexploitées (ndlr « que la production liée au turbinage des eaux »).

La Commune ayant des moyens limités, l'implantation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux sera réalisée sous le modèle de « location des toitures » et confiée à des entreprises actives dans le domaine qui investiront et revendront le surplus d'énergie produite. Le reste sera directement autoconsommé à un tarif plus avantageux que l'achat du courant tiré du réseau. La réalisation de l'installation sur le centre sportif va démarrer prochainement tandis qu'à la Servanne il y a des encore détails à régler. Lorsque les installations seront en service, un rapport sera fait au Conseil Communal en réponse au postulat « Toits Solaires » déposé en 2020 par les groupes Ouverture et Avançons. Dans ce dernier, il sera aussi indiqué le potentiel concernant la Grande Salle du Parc. Une installation solaire pourrait y voir le jour lorsque la rénovation de cette dernière aura lieu.

Il est relevé qu'un inventaire des potentiels énergétiques des toits existe sur le plan fédéral et communal.

Nous précisons que l'étude de développer le CAD (chauffage à distance) laisse entrevoir plusieurs possibilités dont une collaboration avec la SATOM et le Groupe E Celsius qui développeraient le chauffage à distance. La Commune de Massongex s'étant approchée de la SATOM pour étudier la faisabilité d'un chauffage à distance, la commune de Bex aimerait s'intégrer au processus pour étudier la possibilité d'alimenter sa zone industrielle. L'étude de l'expansion du CAD à la Route d'Aigle est plus avancée (délai entre 2 à 5 ans). A noter que pour le moment le bois communal suffit à l'alimentation des chaudières. La chaudière du complexe scolaire de la Servanne et de l'Allex est dévolue spécifiquement à ces bâtiments. A l'avenir le propriétaire qui aura la possibilité de se raccorder devra le faire à moins qu'il ne propose une solution de chauffage encore plus économique énergiquement que le CAD.

Lorsque la nouvelle STEP régionale sera construite d'ici 7 à 10 ans, les eaux de la commune de Gryon se raccordant seront turbinées.

Pourquoi les vents issus des thermiques et des régimes de foehn accélérés par le goulet d'étranglement de ST-Maurice n'ont jamais été exploités ?

La commission n'a pas de remarque.

Pourquoi le village de Lavey les Bains posséderait-il les seules sources d'énergie géothermiques de la région ?

La proposition de raccorder Vasselín au CAD de Lavey n'est pas à l'ordre du jour pour le moment car entraînerait beaucoup d'investissement pour une densité énergétique faible.

Malgré tout, la Municipalité continue de suivre l'évolution du projet de géothermie à Lavey.

Pourquoi le solaire n'est-il pas plus promu, subventionné et développé sur notre commune ?

Faisant suite à la récente création du fond durable, il semblerait que les demandes de rénovations augmentent, certaines entreprises y réfléchissent.

Mesures stratégiques jusqu'en 2035

Les pistes suivantes sont étudiées. Lors de nouvelles constructions la loi exige 50% d'énergie renouvelable, si un propriétaire propose des performances énergétiques supérieures aux normes en vigueur, il bénéficiera d'un bonus. Il pourra densifier son projet et construire un étage de plus, par exemple, tout en se conformant au PGA. Le but visé est de réduire la consommation d'énergie par habitant. Les propriétaires, lors de rénovations bénéficient également de subventions. La Commune offre 20% supplémentaires des subventions fédérales octroyées.

Il est rappelé aussi que, légalement, un propriétaire qui souhaite remplacer son chauffage à énergie fossile ou électrique doit réaliser un CECB (certificat énergétique) et si ce dernier est inférieur à la lettre E, des mesures d'assainissement énergétique sont nécessaires. Il est donc recommandé aux propriétaires de réaliser directement un CECB+ qui fournit les pistes d'assainissement énergétique des bâtiments et qui sont subventionnés par le canton et la commune. Par la suite, la commune intégrera ses conseils dans les démarches d'assainissement des bâtiments dans la brochure de la police des constructions.

Dans le cadre de la mobilité durable un grand pas en avant a été réalisé en intégrant Mobichablais. Concernant la mobilité électrique, si deux bornes privées de recharges électriques sont répertoriées, la municipalité étudie le développement de l'offre et l'installation de nouvelles bornes dans les parkings du centre. De plus, La société Transitec a été approchée pour proposer des améliorations de la mobilité en général, le budget 2022 accepté au conseil de décembre dernier en faisant mention. A l'heure actuelle, Transitec est mandatée par le canton pour l'étude de la future piste cyclable sur la RC 780 Aigle-Ollon-Bex dont la refonte de la piste cyclable traversant le village de Bex. Lors de chaque rénovation de routes la possibilité d'intégrer une piste cyclable est planifiée. La commission a encore soulevé le développement du covoiturage. Si de façon privée ou au sein des sociétés le covoiturage est courant, peut-être qu'il serait utile de le développer.

L'éclairage public peut également être largement amélioré. Les candélabres sont disparates, il y en a encore de très anciens. S'ils sont changés lors de réfections de route, un plan directeur est à établir pour réduire la consommation et lutter contre la pollution lumineuse. La participation de la commune à l'extinction des lumières, deux nuits, a coûté Fr. 7'000.00 pour Fr. 210.00 d'économie. La dépense conséquente s'explique : les employés ont dû procéder à éteindre les candélabres manuellement.

Pour terminer, le Municipal estime que l'objectif est raisonnablement tenu, un pointage des mesures s'effectuera tous les deux ans. Les Conseillers seront informés régulièrement par le rapport de gestion. Précisons encore que les indicateurs sur les mesures stratégiques du PET seront réactualisés au minimum tous les 4 ans.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission ordinaire vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

À prendre acte de la Planification Energétique Territoriale de la Municipalité ;

À prendre acte de sa réponse au postulat « Pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la Commune de Bex » ;

À classer ce postulat.

Pour la commission ordinaire
La rapportrice

A. Meise-Hetton.

Fait à Bex, le 8 février 2022